

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD1153

présenté par  
Mme Kerbarh, rapporteure

-----

### ARTICLE 12 A

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« II. – La première phrase du IV de l'article L. 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales est complétée par les mots : « ou du groupement de collectivités ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.